

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Séance du conseil municipal du 8 février 2016

COATICOOK, le 8 février 2016 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

Services extérieurs

Résolution visant à signaler à Hydro-Québec l'intention de la Ville de procéder à l'installation et exploitation d'une borne de recharge de 400V

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de déploiement d'un réseau de bornes électriques sur le territoire, la Ville de Coaticook entend procéder, en 2016, à l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge de 400V. Une entente doit être signée avec Hydro-Québec pour pouvoir aller de l'avant avec l'installation de cette borne. Le conseil a autorisé le maire et la greffière à signer un protocole d'entente pour l'installation et exploitation d'une borne de recharge de 400V.

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour des travaux de plomberie et d'installations de compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux

En 2015, la Ville de Coaticook a procédé à l'achat de compteur d'eau pour les bâtiments municipaux, institutionnels, commerciaux et industriels. Elle fera de même en 2016. La Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour des travaux de plomberie et d'installations de compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux. Suivant les recommandations du chef de divisions infrastructures, le conseil municipal a résolu d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Plomberie Coaticook enr.

Administration et conseil

Nomination du conseiller, monsieur Raynald Drolet, à titre de maire suppléant à compter du 1er mars prochain pour les quatre prochains mois

Tous les quatre mois, le conseil municipal doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant. Monsieur Raynald Drolet agira à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1er mars 2016.